Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 22 octobre 2026

Éditorial

La responsabilité



La notion de responsabilité peut désigner à la fois un devoir, une obligation juridique ou même le fait d'être la cause de quelque chose.

Aujourd'hui, il semble important d'aborder ce mot polysémique sous un angle positif, soit la responsabilité en tant que «pouvoir d'agir». En effet, c'est aussi une opportunité de mener à bien des projets pour soi ou pour d'autres.

Cela s'apprend dès le jeune âge avec de petites tâches telles que maintenir sa chambre propre, ranger ses jouets ou aider ses cadets. Lorsqu'on confie une responsabilité à un enfant, on lui donne la possibilité d'agir, de réussir, de se tromper, de recommencer et de découvrir ses propres capacités.

Avec l'entrée à l'école, cette notion devient plus importante, car elle peut avoir un impact sur bien d'autres personnes. Les élèves se voient attribuer des tâches ou des rôles qui ont des retombées sur toute la classe, comme être désigné pour nettoyer le tableau ou ramasser les copies des camarades.

Au collège de La Fontenelle à Cernier, il est proposé aux élèves d'être des «EILF», des médiateurs pairs de 11e année qui parrainent et soutiennent ceux de 9e.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2026, le projet «d'engagement citoyen au Cycle 3» permet de faire du bénévolat auprès de sociétés locales en échange d'un certificat qui pourra être reconnu lors d'une candidature pour un apprentissage, par exemple. La responsabilité se développe via la voie professionnelle, mais aussi associative.

Le tissu associatif et la politique permettent de s'engager pour des idéaux et donc de prendre des responsabilités envers les autres et la société. Le mot «responsabilité» n'est pas des plus attractifs; il peut même dissuader de s'engager, car il est souvent uniquement considéré comme un poids sur les épaules. Certes, mais il s'agit également d'une opportunité d'agir pour soi, les autres et des idéaux.

En politique, il y a aussi beaucoup de responsabilité dans nos choix stratégiques, notre gestion des budgets et des collectivités publiques. Cependant, c'est aussi une chance de participer au développement de notre région.

À mon avis, la responsabilité n'est pas le prix de l'engagement: elle en est le sens.

Ahmed Muratovic, conseiller communal

Célébrer nos aînés

Record à nouveau battu pour cette édition des journées champêtres dédiées aux aînés de la commune. Les 30 septembre et 1er octobre, à La Rebatte de Chézard-Saint-Martin, ce ne sont pas moins de 724 repas qui ont été servis sur les deux jours. Les deux dates affichaient «complet» bien avant la fin du délai d'inscription: du jamais vu!

Accueillis par les conseillers communaux, les convives ont, par la suite, pu apprécier le discours de bienvenue de la cheffe de dicastère responsable de la prévoyance sociale, Anouk Arbona.

Le groupe «Apéro» des Dames paysannes du Val-de-Ruz a, une fois de plus, mis la barre très haut avec un repas finement élaboré et composé de produits exclusivement régionaux. Pour assurer le service, les organisatrices ont pu compter sur de nombreux employés communaux, issus de différents services.

Les «Nacht'Vagabunden», fort appréciés, ont cette année encore animé l'après-midi en musique. Les fidèles danseurs étaient également au rendez-vous. Une ambiance chaleureuse de partage a régné lors de ces deux journées.

Les sourires, les remerciements en direct, les témoignages de gratitude ainsi que les nombreux courriers et courriels reçus à l'issue de ces deux journées ont sincèrement touché le cœur des organisatrices qui ne peuvent que se réjouir du succès rencontré lors de cette édition et songent d'ores et déjà à l'édition 2027.



Déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte à porte» marque une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroule durant la semaine du **16 au 20 novembre 2026**. Le service reprend dès le 15 mars 2027.

En concertation avec les prestataires, il a été renoncé à prolonger la période de ramassage afin de tenir compte des risques de neige et verglas dès novembre. Durant la pause hivernale, des conteneurs sont à disposition dans les déchèteries. Les déchets verts peuvent également être déposés à la Compostière du Val-de-Ruz, à Boudevilliers.

Proclamations

Le Conseil communal a proclamé élus Filipe Dias (PLR) conseiller général en remplacement de Julien Petese, démissionnaire, ainsi que Grégoire Matthey (PLR), membre suppléant du Conseil général.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu **le lundi 26 octobre 2026 à 19h30** à la salle de spectacles à Dombresson.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026
3. Communications de la présidence
4. Nomination d'un membre à la Commission de l'énergie en remplacement de M. Julien Petese, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Julien Petese, démissionnaire
6. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du Seyon aval
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de dix cibles électroniques supplémentaires
8. Motions et propositions
9. Résolutions, interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal

La séance du Conseil général est ouverte au public. La chancellerie renseigne à l'adresse *commune.val-de-ruz@ne.ch* ou par téléphone au 032 886 56 22.

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du 1er novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de se garer dans les rues, sur les trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où stationner les véhicules de 18h00 à 07h00 est disponible sur le site internet communal.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne qui entraînent une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne sont pas déneigées et les contrevenants s'exposent à une amende.



Forfait et Magic Pass

Le délai de commande pour les forfaits de ski et le Magic Pass court jusqu'au **30 novembre 2026**, date de validité des offres.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés à *loisirs.vdr@ne.ch* ou au 032 886 56 33.

Votation fédérale

Le dimanche 29 novembre 2026 se déroule une votation fédérale portant sur les quatre objets suivants:

1) l'arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA;
2) l'initiative populaire «Pour une limitation des feux d'artifice»;
3) l'initiative populaire «Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!»;
4) la modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG).

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 26 novembre, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 29 novembre, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 29 novembre, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 29 novembre, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Au bureau électoral, seule l'enveloppe de vote personnelle peut être déposée. L'article 21 de la loi sur les droits politiques stipule: «L'électeur dépose personnellement son matériel de vote dans l'urne du local de vote».

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à *cdh.val-de-ruz@ne.ch*.

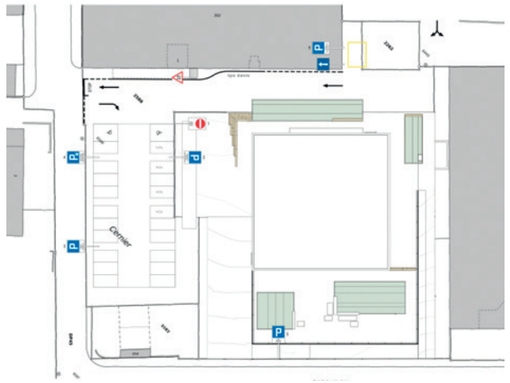
Comble-Émine 3 à Cernier

La circulation et le stationnement autour du nouveau bâtiment de la banque Raiffeisen, rue de Comble-Émine 3 à Cernier, font l'objet de mesures visant à garantir la sécurité des usagers et à réguler les accès au site.

Plusieurs places sont réservées à la clientèle de la banque pendant les heures d'ouverture, libres en dehors de ces horaires. D'autres places sont réservées aux locataires. Sur les emplacements signalés avec un disque de stationnement, la durée est limitée à deux heures, entre 07h00 et 19h00, sauf le dimanche. Une place est réservée aux utilisateurs du bancomat pour un arrêt de cinq minutes au maximum.

La signalisation précise également les accès autorisés, avec notamment un sens interdit assorti d'une exception pour les livraisons à la banque et une direction obligatoire. Les usagers sont invités à respecter les panneaux et les marquages sur place.

Le plan peut être consulté auprès du service de la sécurité, rue de l'Épervier 2 à Cernier, ainsi que sur le site internet communal, rubrique «Politique/Recueil systématique», avec les arrêtés de circulation routière.



Déménagement des services

Afin de continuer d'offrir un accueil de qualité pendant les travaux de rénovation du bâtiment de Cernier-Centre à Épervier 4, prévus dès début 2027 et jusqu'au printemps 2028, plusieurs services doivent être relocalisés en décembre 2026.

Les services des travaux publics, eaux et forêt, bâtiments, développement territorial et mobilités attendent le public **dès le 7 décembre 2026, rue de l'Épervier 9 à Cernier**, selon les horaires habituels. Les bureaux sont exceptionnellement fermés les 2, 3 et 4 décembre 2026 durant le déménagement.

Le service social régional et l'agence AVS/AI prennent leurs quartiers à la **rue du Collège 1 à Coffrane dès le 14 décembre 2026**. Jusqu'au 8 janvier 2027, les bureaux sont ouverts le matin uniquement. Ils sont fermés du 7 au 11 décembre 2026 l'après-midi pendant le déménagement.

Pour toute question, le service des bâtiments renseigne au 032 886 56 28 ou à *batiments.vdr@ne.ch*.

À voix égales

L'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) du Canton de Neuchâtel a lancé «À voix égales», une série de podcasts consacrée à trente ans d'engagement pour l'égalité. Chaque lundi jusqu'au 14 décembre 2026, un nouvel épisode fait dialoguer analyses, mémoires et expériences vécues.

La série est disponible via l'application Spotify.

Bonnes vie et mœurs

Comme dans toutes les autres collectivités neuchâteloises, la délivrance des certificats de bonnes vie et mœurs est désormais abandonnée. Le Conseil communal a suivi l'avis unanime des préposés au contrôle des habitants des sept grandes communes et celui, unanime également, des chanceliers du canton de Neuchâtel.

Outre la difficulté de produire une attestation sur la base de renseignements partiels, ce document faisait doublon avec les extraits du casier judiciaire et des offices des poursuites, généralement demandés en même temps.

Un texte explicatif est fourni aux personnes qui auraient besoin de ce certificat.

Alertes neige par SMS

Val-de-Ruz s'associe à La Chaux-de-Fonds et au Locle pour offrir à sa population un nouveau dispositif gratuit d'annonce des alertes neige dès le 1er novembre 2026. Pour en bénéficier, il s'agit de s'inscrire dès à présent via le site internet communal et/ou en scannant le QR-code ci-dessous.

En plus des informations publiées via NemoNews, cette offre supplémentaire constitue une aide à l'information afin d'anticiper les opérations de déneigement et les restrictions de stationnement.

Elle n'a aucune valeur légale et ne se substitue ni à la signalisation routière ni aux mesures hivernales en vigueur.